

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 14 FÉVRIER 1979

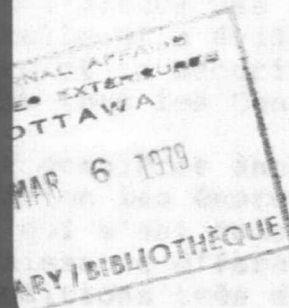
VÉRIFIER AU MOMENT DE LA DÉCLARATION



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UN DISCOURS
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE DON JAMIESON,
À LA CONFÉRENCE ANNUELLE
DU COMITÉ CANADA-ISRAËL
À OTTAWA LE 14 FÉVRIER 1979

(TRADUCTION)

Je suis très heureux de pouvoir vous adresser la parole à l'occasion de votre Conférence politique annuelle et de discuter avec vous des différents aspects de la situation au Moyen-Orient. Depuis plus de trente ans, les Nations Unies se préoccupent de cette question. Le Canada a participé de près aux travaux de l'ONU et, ayant été en quelque sorte l'une des sagesfemmes qui ont présidé à la renaissance d'Israël, il n'a jamais cessé d'appuyer l'intégrité, la sécurité et l'indépendance de l'État hébreu. Cet appui ne s'est d'ailleurs pas limité à la communauté juive au Canada; celle-ci a évidemment un intérêt très spécial dans le bien-être et la sécurité d'Israël, mais l'appui du Canada est celui de tous les Canadiens.

Au cours des trente dernières années, nous avons tous suivi avec grande admiration les énormes efforts déployés par le peuple juif, qui s'est consacré au miracle moderne que constitue la renaissance d'Israël - une oeuvre réalisée souvent dans des conditions très difficiles. Confrontés au défi de l'édification d'un État nouveau, les Israéliens se sont façonnés une patrie vibrante qui les a incités à exceller dans les arts, l'industrie, l'agriculture - bref, dans tous les domaines de l'entreprise humaine. Quiconque a visité Israël, comme je l'ai fait en 1977, ne peut qu'être terriblement impressionné par l'enthousiasme de son peuple et par les réalisations gigantesques intervenues depuis 1948. Au cours des années, Canada et Israël ont noué une très profonde amitié fondée sur des valeurs communes de respect de la dignité humaine et d'engagement au service d'un monde meilleur. Ces liens d'amitié ont été renforcés et complétés par toute une série de relations privées et officielles dans tous les domaines de l'entreprise humaine. Israël occupe une place spéciale dans les coeurs et les esprits des Canadiens.

Par ailleurs, quatre guerres majeures au Moyen-Orient nous ont appris quel danger recelaient des tensions qui restent sans solution, aussi bien pour le bien-être de la région que pour la paix mondiale. La lutte menée par Israël pour sa survie a été au centre de ces trente années d'existence. Tout au long de leur histoire moderne, les Israéliens et les peuples des nations arabes ont éprouvé les sentiments de perte et d'angoisse qui accompagnent la guerre. Le conflit entre Israël et le monde arabe constitue, dans l'histoire moderne, le différend régional le plus rebelle à toute solution et il a empêché aussi bien les Israéliens que les Arabes de consacrer au bien-être de leurs peuples la totalité des talents humains et naturels qu'ils possèdent en abondance. Par delà son effet sur la région même, ce conflit a souvent paru le plus susceptible de nous engager sur la voie d'hostilités mondiales. Chaque fois le niveau et la perfection de la puissance militaire ont été de part et d'autre plus grands et, chaque fois, se sont accompagnés d'un potentiel d'autant accru de destruction et de souffrance.

Les Arabes et les Israéliens n'ont jamais compris pleinement les sentiments de l'autre partie. Ce manque de compréhension de part et d'autre a été accentué par des polémiques destinées surtout à donner à l'une des parties un avantage publicitaire sur l'autre plutôt qu'à trouver une solution au problème du Moyen-Orient. Les tentatives faites pour utiliser les Nations Unies et d'autres tribunes internationales afin de faire adopter des résolutions extrémistes, déséquilibrées et partisans condamnant Israël n'a fait qu'exacerber les tensions et compliquer le déroulement d'un dialogue constructif. Le Canada s'est toujours opposé à de telles résolutions, qui ne font rien pour améliorer les perspectives d'une négociation positive. Nous croyons que les questions telles que les limites du retrait israélien des territoires occupés en 1967 et l'établissement de frontières sûres et reconnues que demande le Conseil de sécurité dans sa résolution de 242 ne pourront être résolues que par des négociations directes entre les parties. Le Canada s'est toujours opposé en outre aux tentatives faites en vue de préjuger de ces négociations au détriment de l'une ou l'autre des parties, soit aux Nations Unies ou sur le terrain. Nous entendons poursuivre cette politique. Nous espérons que si les négociations peuvent avancer et si les accords peuvent intervenir, la futilité fondamentale de telles entreprises n'en deviendra que plus évidente et annoncera leur abandon.

Le fait qu'Israël et l'Égypte aient réussi à trouver des solutions au problème extrêmement difficile du Moyen-Orient à Camp David en septembre dernier montre qu'il est possible de progresser sur la voie d'un règlement du conflit au Moyen-Orient si des hommes d'État éclairés transcendent ce qui est devenu une méfiance presque endémique et abandonnent la propagande afin d'oeuvrer pour le bien commun de leurs peuples. Les difficultés qui persistent ne devraient pas nous faire sous-estimer les réalisations du Premier ministre Begin et des Présidents Sadate et Carter. Les accords de Camp David ont, pour la première fois dans la trop longue histoire du conflit israélo-arabe, ouvert la voie vers une paix recherchée depuis longtemps entre Israël et ses voisins. Le Canada a appuyé et encouragé les négociations qui ont mené à Camp David. Nous nous sommes réjouis des accords intervenus et nous avons indiqué que nous étudierions sérieusement toute demande en vue d'une contribution canadienne appropriée à la mise en oeuvre de traités négociés. Je réitère cette disponibilité aujourd'hui.

Ces dernières semaines, nos attentes à nous tous ont été déçues. Il est ressorti clairement des difficultés

qui ont surgi entre l'Égypte et Israël et qui ont retardé la conclusion d'un traité de paix entre ces deux États que le cheminement vers la paix serait plus long et encore plus difficile que prévu. Il existe de part et d'autre des considérations qu'il ne faudrait pas sous-estimer ni chercher à minimiser. Nous devons plutôt encourager les Israéliens et les Égyptiens à essayer de comprendre les motifs l'un de l'autre. Si une telle compréhension est conjugée à la volonté de réaliser des compromis au profit de la paix, aux qualités d'homme d'État et au courage que nous avons pu constater à Camp David, je suis confiant que l'entreprise sera assez rapidement couronnée de succès. Ni l'une ni l'autre des parties ne devrait perdre de vue les avantages considérables que la paix apportera à son peuple au cours des années à venir. Quelles que soient les difficultés, c'est vers cet objectif que nous devons tous tendre.

J'avais espéré que, dans le sillage du Camp David, les autres voisins d'Israël auraient surmonté l'héritage de peur et de méfiance et se seraient engagés activement dans le processus de paix. J'avais espéré qu'ils comprendraient la vraie nature des accords de Camp David - un cadre pour amorcer des négociations - un cadre à l'intérieur duquel ils pourraient poursuivre leurs objectifs dans un climat où la confiance et la bonne volonté iraient croissant. Bien qu'ils continuent à faire valoir leur désir de négocier avec Israël, ils se refusent malheureusement jusqu'ici à profiter de l'option du Camp David.

Je crois que si la confiance mutuelle entre l'Égypte et Israël aboutit à la paix, cette paix pourra servir de stimulant et de modèle pour les négociations avec la Jordanie, les Palestiniens et la Syrie. Bien que le problème de la sécurité des autres frontières d'Israël, par exemple, - y compris la question de la délimitation de ces frontières - soit plus difficile et infiniment plus délicate, je ne crois pas qu'il soit insoluble. Si Israël et l'Égypte font la preuve qu'ils peuvent vivre en paix, je suis confiant que les avantages qui en découleront de façon manifeste pour les deux parties grâce à la réaffectation des ressources aux besoins humains des Israéliens et des Égyptiens constitueront autant de raisons et d'exemples pour les autres voisins d'Israël qui finiront par voir les avantages très réels qu'il y a à se joindre au processus du Camp David.

Nous espérons que si la paix est établie, nous assisterons au lancement de la coopération économique dans la région et à la fin du boycott arabe d'Israël. Entre

temps, le gouvernement canadien assumera pleinement ses responsabilités en ce qui a trait aux droits de la personne et aux pratiques commerciales restrictives - face à tout boycottage économique étranger. Si vous me le permettez, j'aimerais passer en revue la politique anti-boycottage du gouvernement. Le Comité Canada-Israël a joué un rôle important et responsable dans l'élaboration de cette politique.

J'aimerais commencer par rappeler ma déclaration du 21 octobre 1976. J'ai dit à ce moment que les genres d'activités que le gouvernement considérait inacceptables étaient celles qui, dans le cadre des dispositions d'un boycott quelconque,

"obligent une société canadienne à faire de la discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale ou ethnique ou de religion à l'égard d'un Canadien ou de toute autre personne; à s'abstenir de faire affaire (achat ou vente) avec quelque entreprise canadienne que ce soit, à refuser de vendre des produits canadiens à un autre pays; ou à renoncer à se porter acquéreur de marchandises d'un autre pays."

Je suis heureux du large appui que s'est attiré au cours des deux dernières années cet énoncé de principes. Si l'application de la politique a évidemment fait l'objet de beaucoup d'attention au fur et à mesure que le gouvernement abordait des cas spécifiques, il est important de se rappeler que les Canadiens se sont entendus au départ sur les principes.

L'application de la politique - qui incombe au ministre de l'Industrie et du Commerce - n'a pas été facile. M. Chrétien, et maintenant M. Horner, ont dû établir cas par cas un ensemble de précédents - processus que n'ont pas facilité les clauses de boycott souvent obscures et ambiguës qu'ils ont dû étudier. Je crois néanmoins que c'est la meilleure façon de procéder.

Je ne peux être d'accord avec ceux qui prétendent que la mise en oeuvre d'une politique sur le boycottage peut être facile - que nous pouvons tout simplement suivre l'exemple des Américains. Si nous allons dans cette direction, nous devons administrer des ensembles de règlements, ce qui entraînera beaucoup de formalités administratives, des conflits éventuels entre règlements, des retards et des dépenses. Une armée de fonctionnaires

serait sans doute nécessaire pour administrer un tel système.

Je ne crois pas qu'au Canada nous ayons besoin de régimes lourds et coûteux. Nous sommes en mesure de poursuivre un dialogue ouvert et permanent sur la meilleure façon d'adapter nos méthodes pour atteindre les objectifs convenus. Ainsi, après plusieurs mois d'application de la politique, il est devenu évident que l'opinion publique s'inquiétait de son efficacité dans certains secteurs. Je tiens à signaler que ces inquiétudes ne devraient pas cacher l'accord fondamental qui existait sur les principes et leur application. Toutefois, il y avait des faiblesses. Certains ont fait remarquer que la politique annoncée à l'origine exigeait la déclaration de toutes les demandes de boycottage. On a également fait valoir que les certificats d'origine négatifs et les "déclarations de fait" semblaient en contradiction avec les principes sur lesquels repose notre politique. Des consultations utiles ont été tenues à la suite desquelles les politiques du gouvernement ont été adaptées et, à mon avis, considérablement améliorées. Comme l'ont annoncé Barney Danson et John Roberts à Toronto en août dernier:

- a) Les certificats d'origine négatifs (par exemple, attestant que des marchandises fournies n'étaient pas d'origine israélienne) ne sont désormais plus acceptables en vertu de la politique canadienne.
- b) Les déclarations de fait (par exemple, qu'une compagnie ne commerce pas avec Israël) doivent être accompagnées d'une déclaration dans le contrat - ou quelque document où figure la déclaration de fait - confirmant l'intention de la compagnie de se conformer à la politique canadienne.
- c) Le gouvernement adoptera les lois exigeant la déclaration de toutes les demandes de boycottage. C'est là une étape importante qui aligne l'application de la politique sur ma déclaration de principes d'octobre 1976.

Je crois que, dans sa forme actuelle, la politique du gouvernement sur les boycotts de source étrangère est une bonne politique. Nous n'aimons aucun genre de boycott commercial - nous sommes une nation qui dépend beaucoup du commerce - mais nous acceptons la nécessité de composer avec

nombre de boycotts directs. Par contre, nous nous opposons fermement aux boycotts qui obligerait des Canadiens à faire preuve de discrimination à l'endroit d'autres Canadiens ou à refuser de commercer avec des pays amis. Les compagnies qui acceptent de telles demandes de boycottage paient un prix élevé - le refus de tout soutien gouvernemental et une publicité dont la plupart se passeraient bien. Le fait qu'aucune compagnie n'ait jusqu'à maintenant été désignée publiquement ne dénote absolument pas une faiblesse de la politique du gouvernement; au contraire, cela montre quelle importance les compagnies accordent à cette sanction. Quand la loi sur le boycottage aura été adoptée, il y aura un mécanisme de déclaration obligatoire. C'est là notre politique, mais il est bien entendu - comme ça a toujours été le cas - que nous sommes d'accord sur les objectifs et que nous convenons d'apporter les ajustements nécessaires à la lumière de l'application de la politique.

Je crois que la politique canadienne relative aux boycotts économiques internationaux constitue un bon exemple pour d'autres pays. Notre politique n'est pas destinée à encourager tel pays ou tel groupe de pays. Elle reflète plutôt ce que le Canada considère comme des pratiques internationales inacceptables, quelles que soient les relations commerciales en cause. Je ne crois pas qu'aucun pays pourrait opposer des arguments raisonnables à une déclaration de principes qui relève, après tout, du droit souverain qu'a le Canada de protéger les intérêts de ses citoyens. D'ailleurs, je suis d'avis que la loi sur le boycottage - portant sur la question de la déclaration des demandes de boycottage - est à l'avantage de tous ceux qui sont visés par le boycott arabe d'Israël. Ce boycott a été entouré de beaucoup de confusion; la loi établira clairement sa nature, les demandes faites et celles qui ne le sont pas. Nous avons adopté une position raisonnable et nous clarifions la situation. À plus long terme, il est à espérer que les avantages manifestes de la coopération économique entre les pays du Moyen-Orient les inciteront à régler leurs différences politiques.

C'est grâce à des discussions comme celles que vous avez aujourd'hui qu'il sera possible d'en arriver à une meilleure compréhension des questions complexes du Moyen-Orient. D'ailleurs, cette vision plus claire des problèmes en cause ne peut que contribuer à réduire davantage l'héritage de peur et de méfiance qui a depuis si longtemps bloqué les progrès vers la paix et qui ne commence qu'à disparaître. Je partage l'espoir de paix que vous

entretenez dans vos coeurs et je souhaite voir le jour où les peuples d'Israël et des pays arabes n'auront plus à supporter le fardeau écrasant des dépenses militaires excessives et à payer les coûts humains trop élevés causés par ce conflit. Puisse la compréhension et la prévoyance faire que ce jour soit proche.